



DECISION

**Concernant la signature d'une convention
avec Nadu Marsaudon**

**CP/EC
D SG N° 11.302**

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de signer un contrat dans le cadre de l'exposition « Colette Enard » pour l'intervention suivante :

E avec M. Nadu MARSAUDON demeurant 3, rue Palissières – 17120 Mortagne sur Gironde, en tant qu'intervenant pour la réalisation de l'affiche et la scénographie de l'exposition « Colette Enard », qui aura lieu au Musée Municipal du 7 octobre 2011 au 19 février 2012, pour un montant de 1 700 €

- d'imputer la dépense au budget communal – nature 6228 – fonction 322.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 1^{er} septembre 2011

Fait à Royan, le 26 juillet 2011
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



Royan
MUSÉE

VILLE DE ROYAN



D n° 11.302

CONVENTION

Entre les soussignés :

L'organisateur :

La Ville de ROYAN représentée par son Député-maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2010 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par son Premier Adjoint en vertu de l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

L'auteur :

Monsieur Nadu MARSAUDON
3 rue Palissières
Mortagne-sur-Gironde

Il est convenu comme suit :

Monsieur Nadu MARSAUDON réalisera l'affiche et contribuera à la conception de la scénographie de l'exposition *Colette ENARD* qui aura lieu au musée municipal du 7 octobre 2011 au 19 février 2012.

La Mairie de Royan prendra à sa charge les indemnités liées à l'intervention de l'artiste à hauteur d'un forfait de 1 700 €

Date : 31 août 2011

Signature

Nadu MARSAUDON

Signature

Bernard GIRAUD
Premier adjoint au Maire

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 1^{er} septembre 2011